



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°30 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.
Elaboration de la cartographie des habitats terrestres et aquatiques du site Natura 2000
Nivelle. Demandes de financements auprès du FEADER et de l'Etat.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCOQ Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°30 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Littoral et Milieux naturels.
Elaboration de la cartographie des habitats terrestres et aquatiques du site Natura 2000
Nivelle. Demandes de financements auprès du FEADER et de l'Etat.**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI.

Mes chers collègues,

Le site Natura 2000 FR7200785 « La Nivelle (estuaire, barthes, cours d'eau) » comprend l'intégralité du réseau hydrographique du bassin versant français de la Nivelle, les barthes et milieux humides associés, ainsi que la baie de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure (bandes sableuses côtières, rochers et milieu marin de l'ensemble de la baie).

Dans le but de finaliser l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) de ce site, le diagnostic écologique des habitats naturels doit être réalisé, sur la base de la typologie produite par les Conservatoires Botaniques Nationaux. Ce diagnostic se fera sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération en tant que structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 la Nivelle.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du FEADER et de l'Etat pour élaborer ce diagnostic écologique des habitats « terrestres » et « aquatiques » du site Natura 2000 Nivelle, définir les enjeux de conservation, les objectifs et les mesures de gestion permettant la validation du DOCOB. L'élaboration du diagnostic écologique des habitats « marins » sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence Française de Biodiversité dans le cadre d'une étude, quant à elle, plus globale, intégrant d'autres sites au niveau national.

Inscrit dans les priorités d'action de l'actuel Programme de développement rural aquitain 2014-2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque envisage de solliciter des subventions auprès du FEADER à hauteur de 42 719,60 € HT et auprès de l'Etat pour un montant de 37 883,40 € HT, pour un coût total de l'opération de 100 753,70 € HT.

Le plan de financement prévisionnel du dossier est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Etude complémentaire relative à l'élaboration du DOCOB Natura 2000 FR7200785 « La Nivelle (estuaire, barthes et cours d'eau) »	92 675,50 €	FEADER	42 719,60 €	42%
		Etat	37 883,40 €	38%
Frais salariaux et coûts de structures liés	8 078,24 €	Autofinancement Communauté d'Agglomération	20 150,70 €	20%
TOTAL	100 753,74 €	TOTAL	100 753,70 €	100%

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Autorisation de dépôt des demandes de subventions auprès des partenaires susceptibles de financer les projets communautaires »,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017 relative à l'exercice de la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et de certaines compétences facultatives liées au « Grand Cycle de l'Eau », notamment en matière de portage de stratégies et outils de gestion intégrée dans le domaine de la gestion de l'eau (SAGES, Natura 2000, Stratégie de gestion des risques côtiers et d'inondation, PAPI...),

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le plan de financement prévisionnel relatif à l'« Elaboration de la cartographie des habitats terrestres et aquatiques du site Natura 2000 Nivelles »,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter, dans le cadre de cette opération, le soutien financier du FEADER et de l'Etat, ainsi qu'à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 53 voix

Contre : 0 voix


Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.